

TDR | Consultant Plaidoyer

TERME DE REFERENCE

1. A propos de MSI

MSI en République Démocratique du Congo (MSI RDC) fait partie du réseau de MSI et a été créé pour accroître l'accès pour tou.te.s a des soins de santé sexuelle et reproductive de qualité en RDC. Dans un pays où le taux élevé de croissance démographique est combiné à une mortalité maternelle élevée, l'accès à la planification familiale est crucial. MSI RDC a pour objectif d'assurer que toutes les personnes qui le souhaitent puissent avoir accès à des services de contraception moderne abordables et puissent choisir la méthode la plus appropriée pour répondre à leurs besoins. A cette fin, elle fournit une gamme complète de méthodes contraceptives, y compris la contraception à court terme et des méthodes d'action à long terme.

MSI RDC a commencé à fournir des services de PF en novembre 2018 à Kinshasa et s'est étendue dans les provinces de Tshopo et Kwilu au cours des années 2019 et 2020. En 2021, 152 000 femmes ont utilisé une méthode de planification familiale servie par MSI RDC, 70 000 grossesses non-désirées et 21 000 avortements non sécurisés ont été évités grâce à ces services, offerts par les prestataires de MSI RDC.

MSI RDC a une approche globale et prend en compte les besoins spécifiques de chaque femme, chaque couple. Aussi, nous développons un réseau de prestation de service qui s'adapte à chacun.e.

2. Contexte et justification

La ratification en 2008 et la publication du protocole de Maputo au Journal Officiel de la RDC, une étape qui a officialisé l'obligation pour le gouvernement d'autoriser l'accès à un avortement sécurisé selon les termes identifiés dans le Protocole. En vertu du système juridique moniste de la RDC, les lois internationales outrepassent les lois nationales. Cette publication a été suivie de l'impulsion donnée par la circulaire du Président de la Cour Constitutionnelle, rappelant aux Magistrats la primauté de l'article 14 dudit protocole sur les lois internes et l'obligation sans tergiversation aux Formations Sanitaires (FOSA), d'offrir les soins d'avortements sécurisés aux femmes selon les prescrit à l'article 14,2c. relative à l'exécution de ces dispositions.

En 2020, les normes et standards du Protocole de Maputo ont été validés par le ministère de la Santé de la RD Congo et inscrits dans la Politique nationale sanitaire de la RDC dans le cadre de son Programme national de Santé de la Reproduction (PNSR) .

Ces « Normes et directives des soins complets d'avortement centrés sur la femme en RDC » ont été publiées et sont en voie de vulgarisation.

Cependant, il convient de noter que ce contexte législatif favorable n'oblitére par l'interdit moral, socioculturel et religieux de l'avortement en RDC.

L'avortement reste stigmatisé dans la communauté, y compris dans les centres

de santé.

MSI RDC dans le cadre de sa stratégie 2030 tient à ouvrir une porte pour donner à chaque femme l'opportunité d'accéder aux services de qualité et sécurisé à travers ses canaux de prestation de services, grâce à son influence active sur les lois, les politiques et le caractère favorable de l'environnement.

3. Objectifs de la consultance

La consultation vise à apporter un appui technique de qualité au département marketing de MSI RDC pour :

- L'élaboration et la validation du module de formation pour les prestataires de santé des ITM et ISTM sur l'article 14 du protocole de Maputo et les normes et directives SCAF validées par le ministère de la santé
- L'inclusion du module sur l'article 14 du protocole de Maputo et les normes et directives SCAF dans le curriculum de formation pour les prestataires de santé des ITM et ISTM
- La vulgarisation du protocole de Maputo et les Normes et Directives des soins complets d'avortement centré sur la femme dans les ZS de Kingabwa et Lingwala

4. Portée des travaux

Le consultant conduira, en collaboration avec le Senior Marketing Manager et la Conseillère régional en matière de plaidoyer et des affaires externes, les activités suivantes :

- Obtenir de la direction de l'enseignement médical du ministère de la santé (D6) un accord de collaboration pour piloter le processus de l'élaboration et la validation du module de formation sur l'article 14 du protocole de Maputo et les normes et directives SCAF ;
- Consulter les partenaires techniques (SCOGO, SCOSAF, le PNSR et la CGND) impliqués dans la production et la validation des normes et directives SCAF pour identifier la feuille de route relative au processus de la conception du module de formation sur l'article 14 du protocole de Maputo et les normes et directives SCAF ;
- Avec le comité des experts constitué de la SCOGO, SCOSAF et le PNSR sous le leadership de la D6 impliqués dans la conception du module de formation, organiser des séances de travail afin d'avoir une meilleure compréhension des procédures et processus de conception de module de formation sanitaire ;
- Faciliter la participation de la SCOGO et de la SCOSAF dans le processus de l'élaboration du module de formation sur l'article 14 du protocole de Maputo et les normes et directives SCAF ;
- Obtenir du comité des experts le module de formation pour les prestataires de santé sur l'article 14 du protocole de Maputo et les normes et directives SCAF ;
- Sous le leadership de la D6, obtenir auprès des autorités compétentes la validation du module et son inclusion dans le cursus de formation des prestataires de santé des ITM et ISTM,

- Vulgariser le protocole de Maputo auprès de la société civile, des autorités politico-administratives et sanitaires des zones de santé de Kingabwa et Lingwala ;
- Vulgariser le document des normes et directrices SCACF auprès des ECP, ECZ et prestataires des zones de santé susmentionnées.
- Partager les informations utiles sur les SCACF aux différentes parties prenantes des zones ciblées susmentionnées.

5. Livrables attendus

- Un Module de formation pour les prestataires de santé sur l'article 14 du protocole de Maputo et les normes et directives SCAF disponible et validé par le ministère de la santé.
- Le modules est inclus dans le cursus de formation des prestataires de santé des ISTM et ITM.
- Le protocole de Maputo est vulgarisé auprès 15 membres de la société civile, 10 des autorités politico-administratives et 5 des autorités sanitaires des zones de santé de Kingabwa et Lingwala ;
- Le document des normes et directrices SCACF est vulgarisé auprès des 20 membres des équipes cadres des zones de santé susmentionnées.
- Les informations utiles sur les SCACF aux différentes 50 parties prenantes sont partagées.
- Un rapport d'activité mensuelle des activités réalisées
- Un rapport final de 5 pages maximum à la fin de la période de consultation résumant tout l'appui technique apporté au département Marketing et communication.

6. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

| Activités | Sep. | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|------|------|------|------|
| Publication de l'appel d'offre | * | | | |
| Attribution du contrat | | * | | |
| Début des activités (inclus celle de la vulgarisation du protocole de Maputo) | | * | * | |
| Obtention et validation du module | | | * | |

| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| Inclusion du module dans le curriculum de formation des prestataires de santé | | | | * |
|---|--|--|--|---|

7. Budget

Le budget de la consultance est comprise entre 3000-4000\$ par mois toutes taxes comprises.

8. Lieu et durée de la mission

La mission du consultant est gérée sous un contrat avec MSI RDC, et supervisée par le Senior Manager Marketing et Communication.

Le poste est à pourvoir à Kinshasa. La tâche s'étalera sur une période de travail d'Octobre – décembre 2022 et devrait être accomplie dans l'idéal au plus tard le 15 décembre 2022.

9. Exigences minimales pour le consultant :

- Personne morale (bureau d'étude, institut de recherche/ développement, Universités) ou Personnes physiques (individu) jouissant d'une expérience de 5 ans minimum dans les activités de plaidoyer et partenariat [y compris l'élaboration des termes de références, la préparation des outils de plaidoyer, la coordination des activités menées par les partenaires externes particulièrement les partenaires gouvernementaux] ;
- Pour les personnes physiques : Formation : minimum Niveau Bac+5 en santé publique, développement, sciences politiques, sciences humaines et sociales ou dans une discipline équivalente ;
- Pour les personnes morales, l'agence doit avoir dans son équipe des spécialistes techniques en santé publique et santé de la reproduction qui ont fait leurs preuves dans le succès de plaidoyer et partenariat antérieures ;
- Faire preuve de valeurs pro-choix ;
- Expérience confirmée dans l'écriture de projets de plaidoyer
- Excellente connaissance des problématiques et enjeux du plaidoyer Santé Sexuelles et reproductive en RDC
- Expérience confirmée dans la conduite d'activités de plaidoyer, dans l'appui conseil en plaidoyer, le partenariat et les relations bailleurs
- Excellent niveau en français et anglais (un atout)
- Présenter une capacité confirmée à présenter des documents clairs, concis et d'une manière intéressante/convaincante
- Esprit d'initiative et capacité à travailler de manière autonome au sein

- d'équipes multiculturelle
- Avoir un portefeuille d'alliés au sein du ministère de la santé et du Programme Nationale de la Santé de la Reproduction (un atout majeur)

10. Prise en charge et Logistique

Le consultant devra avoir ses propres équipements nécessaires pour sa mission (dont l'ordinateur).

Le consultant pourra utiliser le bureau de MSI RDC. Les coûts liés au déroulement de la mission seront à la charge de MSI RDC (Activités, transport pour les déplacements professionnels, etc).

11. Modalité de paiement

Le consultant sera payé uniquement sur la base du montant défini et accordé dans son contrat avec MSI RDC. Aucun autre frais ne sera payé au consultant outre ceux consentis sur la base de son offre. Le paiement de sa prestation sera réalisé chaque mois. Un calendrier échelonnant les paiements et leur taux/ pourcentage sera spécifié au sein de son contrat. Tout impôt lié à la prestation sera à la charge du/de la consultant(e).

MSI RDC se réserve le droit de retenir tout ou une partie du paiement si le rendement est insatisfaisant ou si le travail ou les tâches ne sont pas réalisés.

12. Candidature

Si vous êtes intéressé(e) par cette offre de consultance, merci de nous envoyer :

- Un CV et lettre de manifestation d'intérêt,
- Résumé de l'expérience dans des missions similaires (ne doit pas dépasser cinq pages)
- Proposition financière en TTC en expliquant clairement les composantes du prix (prenant en compte les frais de prestations de service), les modalités et conditions, à l'adresse drcruitment@mariestopes.org, avant le **27 septembre 2022**.
- Les documents administratives permettant d'exercer comme consultant en RDC (la déclaration de capacité du consultant)

MSI RDC a une politique de tolérance zéro pour les pots-de-vin et la corruption. Veuillez nous informer, via notre politique de prise de parole, si vous rencontrez un problème lors de l'exécution du contrat via notre e-mail : speakingup@safecall.co.uk ou en appelant avec tous les réseaux mobiles au **40 00 22** ou le **+441915167756**.